

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 3/11/2022

des associations France Nature Environnement Île-de-France, Environnement 92, La Seine n'est pas à vendre, Nous sommes Boulogne et l'Association des Rives de Seine.

Ile Seguin : cinq associations sur le point de signer un compromis avec Bouygues Immobilier et la Société Val-de-Seine aménagement

A l'issue de négociations serrées entre Bouygues Immobilier et les 6 associations requérantes¹ contre son projet de bureaux sur l'île Seguin centrale (projet Vivaldi), 5 d'entre elles acceptent un compromis le modifiant sensiblement : agrandissement du jardin, baisse de la hauteur générale des bâtiments, végétalisation de l'ensemble de l'île, reprogrammation des rez-de-chaussée...

Le 8 septembre 2022, les 6 associations requérantes contre les deux PC Vivaldi et l'agrément bureau délivré par la préfecture permettant de construire un programme dense d'immobilier tertiaire sur la partie centrale de l'île Seguin, ont rendu publique par communiqué de presse leur acceptation d'engager, à la demande de Bouygues Immobilier, des discussions dans un esprit d'écoute réciproque pour envisager la possibilité d'un accord qui entraînerait le retrait de leurs recours.

Formalisées avec l'assistance des avocats des deux parties sur un calendrier de travail fixé entre fin août et fin octobre, des rencontres se sont donc tenues sur 7 semaines, les 6 associations demandant des améliorations sur 4 points :

- L'insertion du projet dans le grand paysage du méandre de l'île Seguin, ceci posant la question de la hauteur des bâtiments et la réduction substantielle du nombre de m² de bureaux construits ;
- L'augmentation substantielle de la surface du parc projeté.
- Un effort de végétalisation de l'ensemble de l'île, y compris l'amont (Projet Emerige dont les travaux ont commencé en septembre) et l'aval (Seine Musicale), ainsi que des hauts murs de quai en béton ceinturant l'île,
- Une programmation des commerces et des services, ainsi que de l'animation des RDCh des bâtiments construits sur l'île, dont ceux des bureaux de la rue centrale, qui vise le bénéfice de tous les visiteurs de l'île et non des seuls utilisateurs des bureaux.

¹ Les 6 associations requérantes : France Nature Environnement Île-de-France, Environnement 92, La Seine n'est pas à vendre, Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Nous sommes Boulogne et l'Association des Rives de Seine.

Comme dans toute négociation, les échanges furent difficiles.

Toutefois, mi-octobre, cinq des six associations², après consultation de leurs instances, ont estimé que le compromis accepté par Bouygues à l'issue des échanges permettait de réelles améliorations du projet, notamment sur les deux premiers points, prenant mieux en compte les objectifs qu'elles défendent depuis longtemps pour l'avenir de l'île Seguin : l'intérêt public, les qualités environnementales (couloir de biodiversité animale et végétale du fleuve avec ses îles et ses rives, couloir de fraîcheur et de ventilation) et le respect du grand paysage d'une boucle de Seine remarquable.

Le processus engagé se poursuit actuellement par la rédaction détaillée du protocole entre les 5 associations, Bouygues Immobilier **et** la Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement en vue de sa prochaine signature par les parties.

Contact presse : associationsrequerantesileseguin@gmail.com ;
tel 06 61 36 93 69 ou 06 14 40 59 57

² Une association, le CSSM, s'est désolidarisée des 5 autres associations requérantes en refusant d'accepter les concessions obtenues et la perspective de signer d'un protocole.